



# Commission Départementale des Statuts & Règlements

## PROCÈS VERBAL du mardi 24 novembre 2020

Réunion en VISIO CONFERENCE

**Président :** Julio MARQUES

**Secrétaire de séance :** Patrick STEFFEN

**Présents :** Didier ANDRE – Franck BRAUNSCHWEIG - Patrick MOUILLARD - Alain PARENT

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

### ÉVOCATION

**Match 22514234**

**Bussy 2 – Champs 2**

**U14 D1 du 10/10/2020**

Courriel du club de Champs concernant Hassane DIAKITE, joueur de Bussy. Ce dernier étant susceptible d'être licencié pour la saison 2020-2021 au club de Champs sous le nom de Hassane KAMARA.

Évocation de la Commission suite au courriel du club de CHAMPS sur la participation M. Hassane DIAKITE joueur de BUSSY susceptible d'être en possession de 2 licences dans 2 clubs différents,

Reprise de dossier

Considérant la réception des observations demandées aux clubs de BUSSY et de CHAMPS  
Considérant que le club de BUSSY a fourni la carte d'identité et la licence de M. Hassane DIAKITE,  
Considérant que la licence du joueur supra a été validée par la LPIFF,

Par ces motifs,

Transmet à la Ligue les éléments du dossier concernant les demandes de licences d'Hassane KAMARA et Hassane DIAKITE,  
En attente du retour de la LPIFF.